

PLH - PDU - PCAET de Saint-Lô Agglo

Approuvé le 22 mars 2021

Extraction des fiches actions sur le volet PLH

Fiches actions

Remarque

Le PCAET devant être compatible avec les orientations nationales décrites dans la Stratégie nationale Bas Carbone (SNBC), vous trouverez sur chaque fiche à la fin des éléments de contexte la liste des recommandations de la SNBC en lien direct avec l'action concernée.









Pour plus d'information sur la SNBC vous pouvez consulter le site du ministère à l'adresse suivante :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone#e3>

Légendes

Afin de faciliter la lecture des informations contenues dans les fiches actions, vous trouverez ci-après les légendes des différentes rubriques qui composent les derniers cartouches propre au PCAET.

Indicateurs de performance :

Efficacité carbone	Difficulté
	 Facile
	 Moyen
	 Difficile
	
	

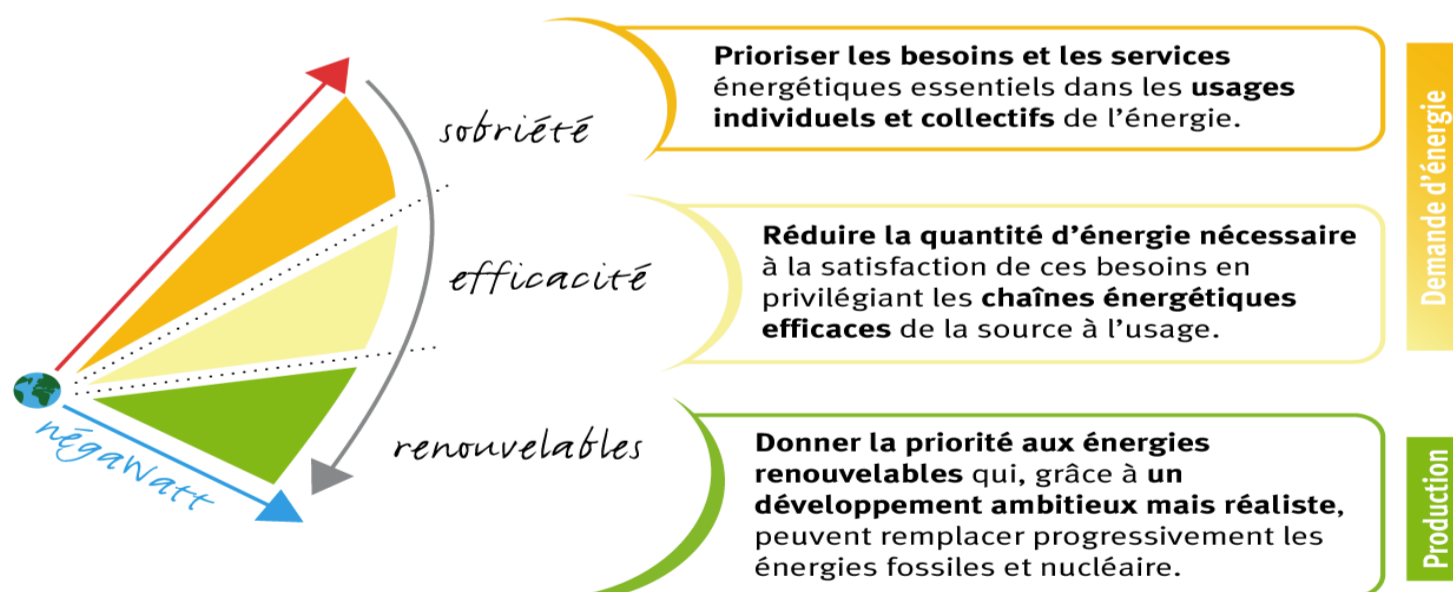
Type d'action

Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) a pour finalité la qualité de l'air et la lutte contre le changement climatique, les actions seront donc présentées sous l'angle de :

- l'atténuation / réduction des émissions de gaz à effet de serre : action permettant de réduire les émissions de Gaz à effet de Serre (GES)
- l'adaptation au changement climatique il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités : action permettant d'anticiper les conséquences du changement climatique et la hausse du prix des énergies

Axe Négawatt

Le scénario négawatt explore systématiquement dans tous les secteurs les « gisements de négawatts » : toutes ces consommations d'énergie que l'on peut éviter grâce à des actions de sobriété et d'efficacité, puis il privilégie les énergies de flux (soleil, vent, cours d'eau, biomasse) par rapport aux énergies de stock (fossiles et nucléaire). Le schéma ci-dessous résume ce scénario :



Sommaire des fiches actions du PCAET HORS volets Transversal, Habitat et Mobilité

N° Action	Actions	PROPOSITION D'ACTIONS	Page	PLH	PDU	PCAET	
ACTIONS TRANSVERSALES			Voir plan d'action transversal				
HABITAT / HABITANTS							
H0	Une répartition équilibrée de l'offre nouvelle de logement						
H1	Valoriser et optimiser le parc existant					X	X
	H1.1	Elaboration et mise en œuvre d'une OPAH et OPAH RU	4	X		X	
	H1.2	Soutenir la rénovation du parc existant pour renforcer son attractivité	6	X		X	
	H1.3	POPAC	8	X		X	
H2	Optimiser le tissu urbain existant, reconquérir le bâti existant					X	X
	H2.1	Opération pilote d'éco-réhabilitation "pavillon témoin"	9	X		X	
	H2.2	Aide à l'acquisition dans l'ancien	10	X		X	
	H2.3	Aide à la réalisation d'opération de renouvellement urbain	11	X		X	
	H2.4	Maîtriser le foncier	12	X		X	
H3	Adapter l'offre d'habitat aux besoins spécifiques : développer des offres dédiées					X	
	H3.1	Développer une offre de logement dédié aux besoins des jeunes	13	X			
	H3.2	Soutien aux initiatives d'habitat inclusif dédié aux séniors autonomes à revenus modestes	14	X			
	H3.3	Répondre aux besoins des gens du voyage et aux obligations réglementaires	15	X			
H4	Maintenir la mixité sociale					X	X
	H4.1	Aider à la production de logements financièrement accessibles	16	X		X	
H5	Observer et développer la connaissance					X	X
	H5.1	Mettre en œuvre et suivre un observatoire de l'habitat et du foncier	18	X		X	
H6	Communiquer, animer le partenariat et accompagner les ménages					X	X
	H6.1	Communication	19	X		X	
	H6.2	Animer le partenariat	21	X			
	H6.3	Accompagner les personnes souffrant de troubles psychiques	23	X			
	H6.4	Sensibiliser les habitants aux économies d'énergies	24	X		X	
MOBILITES			Voir Plan d'action PDU				
Acteurs Economiques et consommation			Voir plan d'action PCAET				
Développement des ENR et séquestration du CO2			Voir plan d'action PCAET				
Collectivité Exemple			Voir plan d'action PCAET				

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : PLH / Habitat - Habitants



Thème H0	Asseoir le dynamisme démographique et économique sur les pôles
-----------------	--

N° action	Nom action	Plans concernés		
		PLH	PDU	PCAET
H0	Répartir de manière équilibrée la production de logements entre les communes	X	X	X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Totalité
Public visé	Tous publics

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

2 - Jouer la complémentarité entre les types de communes pour assurer un développement équilibré du territoire :

Objectifs

Répartir de manière équilibrée la production de logements entre les communes

Nature de l'Action

Développement d'une offre nouvelle de logement en construction neuve et renouvellement du parc

Pour les communes nouvelles, l'estimation est un prévisionnel car le PLH ne définit pas d'objectif à l'échelle des communes historiques

Secteurs SCOT	Libellé géographique (Avec Communes Nouvelles)	Libellé géographique (Communes Historiques)	Total objectifs logements 2020-2025	Logements locatifs sociaux	Dont part en renouvellement urbain (en logts)	Estimation besoin foncier hypothèse haute (en hectare)	Estimation besoin foncier hypothèse basse (en hectare)
Communes hors pôles	BOURGVALLEES	Gourfaleur	77		19	4,1	3,4
Communes hors pôles		La Mancellière-sur-Vire					
Communes hors pôles		Le Mesnil-Herman					
Communes hors pôles		Saint-Romphaire					
Pôle d'hyper proximité		Saint-Samson-de-Bonfossé					
Communes hors pôles	Soules		2				
Pôle de proximité	CANISY	Canisy	57	2	16	2,7	2,3
Communes hors pôles		Saint-Ebremond-de-Bonfossé					
Pôle structurant secondaire	CONDE-SUR-VIRE	Condé-sur-Vire	148	42	43	6,0	5,4
Communes hors pôles		Le Mesnil-Raoult					
Communes hors pôles	MARIGNY-LE-LOZON	Troisgots	95		28	3,8	3,4
Communes hors pôles		Lozon					
Pôle structurant secondaire	MARIGNY-LE-LOZON	Marigny	95	10	28	3,8	3,4
Communes hors pôles		Chevry					
Communes hors pôles	MOYON VILLAGES	Le Mesnil-Opac	53		15	2,4	2,1
Pôle d'hyper proximité		Moyon					
Communes hors pôles	PONT-HEBERT	Le Hommet-d'Arthenay	90		26	4,1	3,6
Pôle d'hyper proximité		Pont-Hébert					
Communes hors pôles	REMILLY-LES-MARAIS	Le Mesnil-Vigot	35		10	1,6	1,4
Communes hors pôles		Les Champs-de-Losque					
Pôle d'hyper proximité	SAINT-AMAND VILLAGES	Remilly-sur-Lozon	57	1	17	2,3	2,1
Communes hors pôles		Placy-Montaigu					
Pôle structurant secondaire	SAINT-AMAND VILLAGES	Saint-Amand	57	6	17	2,3	2,1
Communes hors pôles		Notre-Dame-d'Elle					
Communes hors pôles	SAINT-JEAN-D'ELLE	Précorbin	72		20	3,4	2,9
Communes hors pôles		Rouxville					
Communes hors pôles		Saint-Jean-des-Baisants					
Pôle d'hyper proximité		Vidouville					
Communes hors pôles	TESSY-BOCAGE	Fervaches	86		24	4,1	3,5
Communes hors pôles		Pont-Farcy					
Pôle de proximité		Tessy-sur-Vire					
Pôle d'hyper proximité	THEREVAL	Hétécrevon	58	4	16	2,8	2,4
Communes hors pôles		La Chapelle-en-Juger					
Communes hors pôles	TORIGNY-LES-VILLES	Brectouville	148		43	6,2	5,5
Communes hors pôles		Gléville					
Pôle d'hyper proximité		Guilleville					
Pôle structurant secondaire		Torigny-sur-Vire					
Pôle majeur	/	Agneaux	176	47	70	5,3	4,2
Communes hors pôles	/	Airel	14		3	0,9	0,7
Communes hors pôles	/	Amigny	7		1	0,4	0,4
Pôle majeur	/	Baudre	15	1	6	0,4	0,4
Communes hors pôles	/	Beaucoudray	8		2	0,5	0,4
Communes hors pôles	/	Bérigny	12		2	0,7	0,6
Communes hors pôles	/	Beuvrigny	7		1	0,4	0,4
Communes hors pôles	/	Biéville	8		2	0,5	0,4
Communes hors pôles	/	Carantilly	16		3	1,0	0,8
Communes hors pôles	/	Cavigny	9		2	0,6	0,4
Pôle d'hyper proximité	/	Cerisy-la-Forêt	39	2	12	1,7	1,5
Communes hors pôles	/	Couvains	12		2	0,8	0,6
Communes hors pôles	/	Dangy	16		3	1,0	0,8
Communes hors pôles	/	Dorjéan	22		4	1,4	1,1
Communes hors pôles	/	Fourneaux	7		1	0,4	0,3
Communes hors pôles	/	Gouvets	10		2	0,6	0,5
Communes hors pôles	/	Graignes-Mesnil-Angot	17		3	1,1	0,9
Pôle majeur	/	La Barre-de-Semilly	29	3	11	0,9	0,7
Communes hors pôles	/	La Luzerne	6		1	0,4	0,3
Pôle d'hyper proximité	/	La Meauffe	27	1	8	1,2	1,1
Communes hors pôles	/	Lamberville	8		2	0,5	0,4
Communes hors pôles	/	Le Désert	13		3	0,8	0,7
Communes hors pôles	/	Le Lorey	15		3	0,9	0,7
Communes hors pôles	/	Le Mesnil-Amev	9		2	0,6	0,5
Communes hors pôles	/	Le Mesnil-Rouxelin	13		3	0,8	0,7
Communes hors pôles	/	Le Mesnil-Véneron	7		1	0,4	0,3
Communes hors pôles	/	Le Mesnil-Eury	8		2	0,5	0,4
Communes hors pôles	/	Le Perron	8		2	0,5	0,4
Communes hors pôles	/	Montrabot	6		1	0,4	0,3
Communes hors pôles	/	Montreuil-sur-Lozon	10		2	0,6	0,5
Pôle de proximité	/	Moon-sur-Elle	23	1	7	1,3	0,9
Communes hors pôles	/	Quibou	20		4	1,0	1,0
Pôle d'hyper proximité	/	Rampan	6	1	2	0,3	0,2
Communes hors pôles	/	Saint-André-de-l'Épine	14		3	0,9	0,7
Pôle de proximité	/	Saint-Clair-sur-Elle	40	2	12	1,7	1,5
Communes hors pôles	/	Sainte-Suzanne-sur-Vire	15		3	0,9	0,7
Pôle d'hyper proximité	/	Saint-Fromond	32	2	10	1,4	1,2
Communes hors pôles	/	Saint-Georges-d'Elle	12		2	0,7	0,6
Pôle majeur	/	Saint-Georges-Montcocq	26	3	11	0,8	0,6
Communes hors pôles	/	Saint-Germain-d'Elle	9		2	0,5	0,4
Pôle d'hyper proximité	/	Saint-Gilles	22	1	7	1,0	0,9
Pôle de proximité	/	Saint-Jean-de-Daye	28	1	8	1,2	1,1
Communes hors pôles	/	Saint-Jean-de-Savigny	11		2	0,7	0,5
Pôle majeur	/	Saint-Lô	702		281	21,0	16,8
Communes hors pôles	/	Saint-Louet-sur-Vire	8		2	0,5	0,4
Communes hors pôles	/	Saint-Martin-de-Bonfossé	14		3	0,8	0,7
Communes hors pôles	/	Saint-Pierre-de-Semilly	12		2	0,8	0,6
Communes hors pôles	/	Saint-Vigor-des-Monts	10		2	0,6	0,5
Communes hors pôles	/	Villiers-Fossard	15		3	0,9	0,7
Nombre total			2 549	168	804	107	90

Mise en œuvre				
Phase	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Construire avec les communes les modalités de suivi du projet de territoire	Saint-Lô Agglo	Service habitat	Communes
2	Elaboration des fiches communales de suivi des projets	Saint-Lô Agglo	Service habitat	
3	Bilan en lien avec l'observatoire foncier et habitat	Saint-Lô Agglo	Service habitat/foncier	

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération									
Phase	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 et +	TOTAL	Financeurs potentiels
1	Ingénierie								
2		Ingénierie	Ingénierie	Ingénierie					
3					Ingénierie	Ingénierie			

Indicateurs d'évaluation (de suivi)	
Nombre de logements en construction neuve dont le permis d'aménager ou de permis de construire pour le secteur diffus ont été accordés après le 1er janvier 2020.	
Nombre de logements en renouvellement du parc (remise sur le marché de logement vacant, transformation d'usage et des résidences principales en résidences secondaires) à compter de 2020.	

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo



Plan / Thème : PLH / Habitat - Habitants

Thème H1	Valoriser et optimiser le parc existant
-----------------	--

N° action	Nom action	Plans concernés		
		PLH	PDU	PCAET
H1.1	Elaboration et mise en œuvre d'une OPAH et OPAH RU	X		X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Totalité pour l'OPAH classique, centre ville de St Lô pour l'OPAH RU
Public visé	Propriétaires de logements anciens : propriétaires occupants et propriétaires bailleurs

Contexte

Situation sur le territoire de Saint Lô Agglo

- 49% du parc antérieur à 1970
- 2900 logements vacants, +28% entre 2007 et 2013
- Un parc qui souffre d'un manque d'attractivité
- Une OPAH "classique" déjà réalisée (2012-2017) sur 11 communes. Plus de 430 logements en ont bénéficiés (Maj 04/2017)
- 1640 logements en catégorie cadastrale 7-8, soit 4% du parc.

- Un centre ville de St Lô qui présente des spécificités : importance du bâti de la Reconstruction, marqué par des problèmes d'isolation phonique et thermique des logements, des parties communes vétustes ne répondant plus aux normes d'accessibilité, des problèmes d'accessibilité dus à l'absence d'ascenseurs, des espaces communs internes dégradés, et un manque d'organisation juridico-sociale.

- Un programme "Action Coeur de Ville" sur la Ville de St Lô, qui pointe l'intérêt de mener une action spécifique sur l'habitat et le bâti de centre ville

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
Recommandation de la SNBC en lien directe avec l'action :

- > Améliorer les bâtiments et systèmes existants
- RB2 - Massifier la rénovation énergétique, en agissant à la fois sur la rénovation de l'enveloppe et en améliorant l'efficacité énergétique et climatique des systèmes (chauffage, eau-chaude sanitaire, cuisson)
- RB3 - Lever les barrières à l'investissement en soutenant la rénovation énergétique des logements des ménages modestes et en mobilisant les acteurs du secteur bancaire pour distribuer des outils de financement dédiés (tiers-financement notamment)
- RB4 - Encourager le remplacement des équipements de chauffage les plus carbonés (émissions supérieures à 300gCO₂/kWh d'énergie finale utile) en fin de vie par d'autres vecteurs de chauffage moins émetteurs de GES, notamment les énergies renouvelables

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

2 - Jouer la complémentarité entre les types de communes pour assurer un développement équilibré du territoire :

- > 2.1 - Renforcer la place du parc de logements existant dans la satisfaction des besoins / valoriser et optimiser le parc existant

3 - Satisfaire les besoins locaux dans une logique de développement durable du territoire

- > 3.5 - Adapter l'offre d'habitat aux besoins spécifiques des populations

Objectifs

- Rénover le parc existant sur le volet énergétique et qualité de l'air intérieure via une OPAH dite de renouvellement urbain
- Remettre sur le marché des logements vacants
- Restructurer le parc
- Améliorer l'attractivité des copropriétés
- Adapter à la perte de mobilité et d'autonomie, pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées

- Traiter les dysfonctionnements spécifiques du centre ville de St Lô

- Poursuivre la démarche de sensibilisation et d'accompagnement des copropriétaires menée par la Ville de St Lô dans le cadre de son POPAC (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés) : Mission d'accompagnement prolongée de trois ans.

- Aider à l'organisation des cours intérieures des îlots de la Reconstruction

- Requalifier globalement les logements, parties communes et cours intérieures

Nature de l'Action

Réalisation de deux OPAH (OPAH de droit commun sur l'ensemble du territoire et OPAH-RU sur le centre ville de St Lô) : étude pré-opérationnelle et mission de suivi-animation

Etude pré-opérationnelle (8 mois, 60 E€ HT, 72 K€ TTC) : ayant pour objet de préciser les conditions de mise en place des programmes, et de proposer une stratégie d'intervention en termes d'objectifs qualitatifs et quantitatifs et des moyens à mobiliser et engagements de chaque partenaire.



Suivi-animation : Au-delà du public ANAH, étendre l'accompagnement à l'ensemble des ménages accédants et propriétaires :

- Repérage des bénéficiaires potentiels, y compris publics hors ANAH
- Prise de contact, sensibilisation, information
- Diagnostic logement
- Conseil sur les travaux à réaliser : énergie, adaptation, confort, restructuration
- Mobilisation de tous les partenaires potentiels
- Montage des dossiers de subventions (pour les subventions St Lô Agglo : cf. action 1.2. "Soutenir la rénovation du parc existant pour renforcer son attractivité")
- Au terme de l'OPAH, une réflexion devra être menée sur la manière de poursuivre la mission de conseil aux ménages hors OPAH. Plusieurs hypothèses pourront être envisagées : reconduite d'une prestation de service à un opérateur, intégration du service de conseil au sein de St Lô Agglo, partenariat avec un acteur local pour reprendre en main le service.

Mise en œuvre				
Phase	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Etude pré-opérationnelle globale (OPAH classique + OPAH RU)	Saint-Lô Agglo	Service habitat	Communes (dont Ville de St Lô pour OPAH RU), chef de projet Action Coeur de Ville, professionnels de l'habitat, professionnels médico-sociaux, acteurs gérontologiques, caisses de retraite, Espace Info Energie, artisans du bâtiment, banques, fournisseurs d'énergie, maison départementale autonomie, Action logement, CD50 "Bien vieillir chez soi" ...
2	Animation OPAH classique et OPAH RU L'animation portera auprès de tous les publics, qu'ils soient ou non éligibles aux aides financières de l'ANAH : l'objectif est que le service d'information et d'accompagnement des ménages puisse bénéficier à tous les ménages de l'agglo, même ceux qui ne peuvent bénéficier d'aide financière pour la réalisation des travaux	Saint-Lô Agglo	Service habitat	
3	Réflexion et organisation du service d'information aux ménages après l'OPAH	Saint-Lô Agglo	Service habitat	

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération									
Phase	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 et +	TOTAL	Financiers potentiels
1	42 000 €							42 000 €	ANAH (50% du montant HT), CD50 (contrat de territoire : 20%)
2		130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €		650 000 €	ANAH (35% du HT sur OPAH droit commun, 50% du HT sur volet OPAH-RU), CD50 (20% du HT)
3					Ingénierie	A définir	A définir	- €	
	72 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	- €	692 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)
- Réalisation et animation de l'étude, définition des thématiques cibles et des objectifs chiffrés par thématique, rédaction de la convention
- Bilan de la prestation de conseil aux propriétaires : nombre de propriétaires rencontrés, types de conseils apportés (information générale, recherche de subvention, montage de dossiers, orientation vers d'autres partenaires, ...)
- Bilan OPAH : Nombre de dossiers : propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, et par thématique
- Evolution du nombre de logements vacants
- Nature et montant des travaux réalisés
- Économie d'énergie et d'émissions de GES associées

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabilité	
Type d'action	Atténuation / Adaptation
Axe négawatt	Sobriété / Efficacité
périmètre action	Territoire

Gains Carbone	
Possibilité de quantification :	Partielle
Émissions initiales du poste :	88 940 TCO2e
Économie carbone :	- TCO2e
Émissions post-action :	88 940 TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Résidentiel

Plan / Thème : PLH / Habitat - Habitants

Thème H1	Valoriser et optimiser le parc existant
----------	---

N° action	Nom action	Plans concernés		
		PLH	PDU	PCAET
H1.2	Soutenir la rénovation du parc existant pour renforcer son attractivité	X		X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Toutes communes, secteur urbanisé Hyper centre ville ou centre bourg (pour façades)
Public visé	- Propriétaires de logements anciens privés (occupants ou bailleurs)

Contexte (logements privés)
<p>Situation sur le territoire de Saint Lô Agglo</p> <ul style="list-style-type: none"> - 49% du parc antérieur à 1970 - 2900 logements vacants, +28% entre 2007 et 2014 - Un parc qui souffre d'un manque d'attractivité, à lier à un faisceau de paramètres : faible performances thermiques et acoustiques, problème d'accessibilité, de composition des logements, et qui se trouve en concurrence avec le parc récent et l'offre neuve - Succès de l'OPAH sur 11 communes pour le maintien à domicile (89 logements ont pu être adaptés à la "perte d'autonomie") - St Lô Agglo élu "Territoire 100% énergie renouvelables" par la Région et l'Ademe - Plus de 670 logements ont pu bénéficier de l'éco-PTZ entre 2009 et 2014, pour le financement des travaux de rénovation énergétique. - Des enjeux de restructuration lourde de certains programmes (T4 en collectif, notamment en étages élevés, individuel inadapté, ...) avec des initiatives déjà engagées (Tessy, ...) <p>Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) Recommandation de la SNBC en lien directe avec l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Améliorer les bâtiments et systèmes existants RB2 - Massifier la rénovation énergétique, en agissant à la fois sur la rénovation de l'enveloppe et en améliorant l'efficacité énergétique et climatique des systèmes (chauffage, eau-chaude sanitaire, cuisson) RB3 - Lever les barrières à l'investissement en soutenant la rénovation énergétique des logements des ménages modestes et en mobilisant les acteurs du secteur bancaire pour distribuer des outils de financement dédiés (tiers-financement notamment) RB4 - Encourager le remplacement des équipements de chauffage les plus carbonés (émissions supérieures à 300gCO2/kWh d'énergie finale utile) en fin de vie par d'autres vecteurs de chauffage moins émetteurs de GES, notamment les énergies renouvelables

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action
<p>2 - Jouer la complémentarité entre les types de communes pour assurer un développement équilibré du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> > 2.1 - Renforcer la place du parc de logements existant dans la satisfaction des besoins / valoriser et optimiser le parc existant > 2.2 - Limiter l'étalement urbain et préserver les surfaces de terre agricole



Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> - Développer un modèle vertueux : renforcer la vitalité des centres bâtis et lutter contre l'étalement urbain - Rénover le parc antérieur à 1975 sur le volet énergétique et qualité de l'air - Remettre sur le marché des logements vacants - Restructurer le parc qui ne correspond plus aux attentes et modes de vie actuels (composition des logements, ...) et améliorer le confort (acoustique, ...), dans le parc privé (parc inadapté, notamment collectif) - Améliorer l'attractivité des copropriétés (les dispositifs de cette action permettent notamment de compléter l'action POPAC portée par la ville de St Lô - fiche 1.3) - Adapter le parc de logements au vieillissement et au handicap

Nature de l'Action
<p>Mettre en place des aides financières par l'agglomération pour favoriser la reprise et la rénovation du parc ancien privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper les effets du changement climatique et lutter contre la précarité énergétique : Aide aux travaux de rénovation thermique - Aide à l'installation d'équipement d'amélioration de la qualité de l'air ou d'énergie renouvelable - Aide à la restructuration globale de logement - Aide à l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap <p>La première étape de cette action consistera à définir précisément les conditions d'attribution des aides de l'agglo (publics éligibles, territoires cibles, ...). Ce travail est à mener en parallèle de l'étude OPAH. A priori, pourrait être pertinent que les aides de l'agglo s'adressent à un public plus large que celui de l'ANAH en termes de revenus, mais plus ciblé en termes de territoires (en particulier pour les phases 3, 4 et 6 de l'action 1.2). Autrement dit, cela pourrait être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude OPAH : ensemble du territoire - Animation OPAH : ensemble des propriétaires privés, éligibles ou non à l'ANAH, sur tout le territoire - Aides financières ANAH : propriétaires respectant les conditions d'éligibilité de l'ANAH, tout le territoire - Aides financières agglo 2.2. phases 2 et 5 : propriétaires respectant les conditions d'éligibilité de l'ANAH, tout le territoire - Aides financières agglo 2.2. phases 3, 4 et 6 : ensemble des propriétaires privés, éligibles ou non à l'ANAH, ciblage sur les zones urbaines des communes (voire uniquement les communes pôles). <p>A ce stade, ce ne sont là que des propositions qui resteront à affiner dans le cadre de l'étude OPAH.</p>

Mise en œuvre				
Phase	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Définition du règlement d'intervention des aides de Saint-Lô Agglo (règles d'éligibilité, ...)	Saint-Lô Agglo	Service habitat	
2	Les objectifs quantitatifs et qualitatifs seront précisés dans le cadre de l'étude préalable et pré opérationnelle d'OPAH de droit commun et de renouvellement urbain sur le centre-ville de Saint-Lô, en cours de réalisation.	Saint-Lô Agglo	Service habitat	<p>- Partenaires pouvant potentiellement apporter des financements complémentaires : ANAH (Habiter Mieux), Eco-PTZ, Région (chèque Eco-énergie Normandie), CD50 (FSL, diagnostic thermographique + aide), Chèque Energie, CDC (prêt de haut bilan bonifié), Action Logement, propriétaires occupants et bailleurs privés</p> <p>- Autres partenaires : Communes (notamment sur les espaces publics), professionnels de l'habitat, professionnels médico-sociaux, acteurs gérontologiques, caisses de retraite, 7 vents du Cotentin, artisans du bâtiment, banques, fournisseurs d'énergie, ...</p>
3	Bilan/Evaluation	Saint-Lô Agglo	Service habitat	

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération									
Phase	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 et +	TOTAL	Financiers potentiels
1	Ingénierie								
2	255 000 €	255 000 €	255 000 €	255 000 €	255 000 €			1 275 000 €	
3		Ingénierie	Ingénierie	Ingénierie	Ingénierie			- €	
	255 000 €	255 000 €	255 000 €	255 000 €	255 000 €		- €	1 530 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)	
-	Nombre d'aides attribuées pour chaque dispositif de l'agglomération, nombre de logements correspondants
-	Nombre CITE, Eco-PTZ
-	Nombre logements vacants
-	Nature et montant des travaux réalisés
-	Économie d'énergie et d'émissions de GES associées

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabilité	
Type d'action	Atténuation / Adaptation
Axe négawatt	Sobriété / Efficacité
périmètre action	Territoire

Gains Carbone	
Possibilité de quantification :	Partielle
Émissions initiales du poste :	88 940 TCO2e
Économie carbone :	- TCO2e
Émissions post-action :	88 940 TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Résidentiel

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo



Plan / Thème : PLH / Habitat - Habitants

Thème H1	Valoriser et optimiser le parc existant
-----------------	---

N° action	Nom action	Plans concernés		
		PLH	PDU	PCAET
H1.3	POPAC	X		X

Porteur de l'action	Ville de St-Lô
Territoire concerné	8 îlots centre ville St Lô
Public visé	Copropriétés

Contexte
<p>Situation sur le territoire de Saint Lô Agglo</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des indicateurs de fragilité sur la ville de St Lô , et en particulier sur son centre ville : perte de population, importance des logements vacants, des indicateurs de dysfonctionnement des copropriétés (manque d'organisation, espaces extérieurs dégradés, ...) - Une prise de conscience déjà effective par la Ville qui a engagé un POPAC (programme de prévention et d'accompagnement des copropriétés) dès 2016 pour 8 îlots comprenant 56 copropriétés. - Une opération qui converge avec les objectifs portés par l'agglomération en matière d'habitat <p>Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)</p> <p>Recommandation de la SNBC en lien direct avec l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Améliorer les bâtiments et systèmes existants RB2 - Massifier la rénovation énergétique, en agissant à la fois sur la rénovation de l'enveloppe et en améliorant l'efficacité énergétique et climatique des systèmes (chauffage, eau-chaude sanitaire, cuisson) RB3 - Lever les barrières à l'investissement en soutenant la rénovation énergétique des logements des ménages modestes et en mobilisant les acteurs du secteur bancaire pour distribuer des outils de financement dédiés (tiers-financement notamment) RB4 - Encourager le remplacement des équipements de chauffage les plus carbonés (émissions supérieures à 300gCO2/kWh d'énergie finale utile) en fin de vie par d'autres vecteurs de chauffage moins émetteurs de GES, notamment les énergies renouvelables

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action
<p>2 - Jouer la complémentarité entre les types de communes pour assurer un développement équilibré du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> > 2.1 - Renforcer la place du parc de logements existant dans la satisfaction des besoins / valoriser et optimiser le parc existant > 2.2 - Limiter l'étalement urbain et préserver les surfaces de terre agricole

Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> - Rénover le parc existant sur le volet énergétique et qualité de l'air - Remettre sur le marché des logements vacants - Restructurer le parc - Améliorer l'attractivité des copropriétés - Rénover les façades

Nature de l'Action
<p>POPAC</p> <p>Approche globale des copropriétés : bâti et espaces extérieurs ; remise à niveau juridique, foncière, réglementaire et physique</p> <p>Finaliser action sur îlots tests : formation des copropriétaires, mise en place d'un organe de décision, accompagnement aux travaux extérieurs et bâtis</p> <p>Après 1ère expérience : évaluer et étudier les possibilités de déployer POPAC sur d'autres îlots</p>

Mise en œuvre				
Phase	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Action pilotée et mise en œuvre par la Ville de St Lô	Ville de St Lô		Caisse des Dépôts, ANAH, Etablissement public foncier de Normandie, Région Normandie

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération									
Phase	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025+	TOTAL	Financiers potentiels
1	Mission d'accompagnement confiée à un prestataire							- €	
	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de copropriétés accompagnées - Nombre de remise en ordre des copropriétés - Nombre de copropriétés engageant des travaux - Nombre de logements concernés - Nature et montant des travaux engagés - Économie d'énergie et d'émissions de GES associées

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabilité	
Type d'action	Atténuation / Adaptation
Axe négawatt	Sobriété / Efficacité
périmètre action	Territoire

Gains Carbone	
Possibilité de quantification :	Partielle
Émissions initiales du poste :	88 940 TCO2e
Économie carbone :	- TCO2e
Émissions post-action :	88 940 TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Résidentiel

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo



Plan / Thème : PLH / Habitat - Habitants

Thème H2	Optimiser le tissu urbain existant, reconquérir le bâti existant
-----------------	---

N° action	Nom action	Plans concernés		
		PLH	PDU	PCAET
H2.1	Opération pilote d'éco-réhabilitation "pavillon témoin"	X		X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	1 maison de lotissement ancien, à proximité du centre, dans l'enveloppe urbaine
Public visé	Partenaires, artisans, propriétaires privés, bailleurs sociaux

Contexte
<p>Situation sur le territoire de Saint Lô Agglo</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le parc de logement au sein de Saint-Lô Agglo est en grande partie issu de la période de la Reconstruction, 32% du parc a été construit entre 1949 et 1974. Aujourd'hui c'est 58% du parc de logement total qui a été construit avant 1975. - 1640 logements en catégorie cadastrale 7-8, soit 4% du parc. <p>Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)</p> <p>Recommandation de la SNBC en lien directe avec l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Développer les compétences professionnelles de demain - R22 : Soutenir les démarches de Gestion territoriale des emplois et compétences (GTEC), afin notamment d'accompagner les transitions professionnelles liées à la transition énergétique > Améliorer les bâtiments et systèmes existants RB2 - Massifier la rénovation énergétique, en agissant à la fois sur la rénovation de l'enveloppe et en améliorant l'efficacité énergétique et climatique des systèmes (chauffage, eau-chaude sanitaire, cuisson) RB3 - Lever les barrières à l'investissement en soutenant la rénovation énergétique des logements des ménages modestes et en mobilisant les acteurs du secteur bancaire pour distribuer des outils de financement dédiés (tiers-financement notamment) > Développer les matériaux de construction peu carbonés - RB6 : Développer des filières locales visant la production et la mise en œuvre de matériaux de construction et de rénovation peu carbonés (notamment matériaux biosourcés comme le bois) - RB7 : Développer des filières de recyclage des matériaux et déchets du BTP valorisables dans une analyse en cycle de vie des bâtiments

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action
<p>2 - Jouer la complémentarité entre les types de communes pour assurer un développement équilibré du territoire :</p> <p>> 2.1 - Renforcer la place du parc de logements existant dans la satisfaction des besoins / valoriser et optimiser le parc existant</p>

Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> - Donner à voir un exemple de réhabilitation sur un pavillon ancien pour encourager le développement de ce type d'opération par les particuliers - Mobiliser, développer et faire connaître les compétences des artisans locaux - Evaluer les impacts (énergétiques, confort, ...) d'une opération témoin

Nature de l'Action
Opération pilote d'éco-réhabilitation "pavillon témoin" - Acquisition logement, réalisation des travaux par artisans locaux avec objectifs de performance thermique

Mise en œuvre				
Phase	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Identification et acquisition d'un pavillon (après l'OPAH)	Saint-Lô Agglo	Service habitat	Ademe, Planète Manche, Fondation de France, Etat / Plan transition numérique du bâtiment, CAUE, communes
2	Mobilisation des artisans	Saint-Lô Agglo	Service habitat	
3	Réalisation des travaux	Saint-Lô Agglo	Service habitat	
4	Communication, visites	Saint-Lô Agglo	Service habitat	

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération									
Phase	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 et +	TOTAL	Financiers potentiels
1				100 000 €				100 000 €	
2				Ingénierie				-	
3					100 000 €			100 000 €	
4					budget com (H.6.1)			-	
	- €	- €	- €	100 000 €	100 000 €	-	-	200 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)
<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'opération pilote d'éco-réhabilitation - Nature et montant des travaux réalisés - Nombre d'artisans mobilisés - Nombre d'animations réalisées - Nombre de visiteurs - Nombre de demandes d'information, par partenaire mobilisé (agglo, 7 vents du Cotentin, artisans, ...) - Bilan Carbone de l'opération vs construction neuve

Difficulté, faisabilité	
Impact	
Difficulté, faisabilité	
Type d'action	Atténuation
Axe négawatt	Sobriété / Efficacité
périmètre action	Territoire

Gains Carbone	
Possibilité de quantification :	Oui
Émissions initiales du poste :	88 940
Économie carbone :	-
Émissions post-action :	88 940

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Résidentiel

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo



Plan / Thème : PLH / Habitat - Habitants

Thème H2	Optimiser le tissu urbain existant, reconquérir le bâti existant
-----------------	--

N° action	Nom action	Plans concernés		
		PLH	PDU	PCAET
H2.2	Aide à l'acquisition dans l'ancien	X		X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Hyper centre des bourgs ou des centres villes -des communes pôles au sens des communes historiques du SCOT
Public visé	Tout acquéreur de logement ancien privé : propriétaire bailleur et propriétaire occupant.

Contexte
<p>Situation sur le territoire de Saint Lô Agglo</p> <p>- Succès du PTZ dans l'ancien (plus de 450 bénéficiaires entre 2006 et 2011). Après une disparition entre 2012 et 2015, le PTZ est de nouveau disponible pour l'ancien.</p> <p>Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)</p> <p>Recommandation de la SNBC en lien directe avec l'action :</p> <p>> Préserver et valoriser les terres</p> <p>R11 : Réduire fortement l'artificialisation nette des sols d'ici 2030 et à terme la stopper, tout en assurant la capacité à répondre aux besoins, notamment en logements, des populations</p> <p>> Aménager l'espace</p> <p>- R12 : Rapprocher les secteurs résidentiels des secteurs emplois et loisirs pour diminuer l'emprise au sol des infrastructures de transports, dans le cadre de projets territoriaux ou d'aménagement</p> <p>> Améliorer les bâtiments et systèmes existants</p> <p>RB2 - Massifier la rénovation énergétique, en agissant à la fois sur la rénovation de l'enveloppe et en améliorant l'efficacité énergétique et climatique des systèmes (chauffage, eau-chaude sanitaire, cuisson)</p> <p>RB3 - Lever les barrières à l'investissement en soutenant la rénovation énergétique des logements des ménages modestes et en mobilisant les acteurs du secteur bancaire pour distribuer des outils de financement dédiés (tiers-financement notamment)</p>

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action
<p>2 - Jouer la complémentarité entre les types de communes pour assurer un développement équilibré du territoire :</p> <p>> 2.1 - Renforcer la place du parc de logements existant dans la satisfaction des besoins / valoriser et optimiser le parc existant</p> <p>> 2.4 - Asseoir le dynamisme démographique et économique sur les pôles</p>

Objectifs
Préserver les capacités d'accession sociale dans les pôles tout en favorisant la reprise du parc existant. Redynamiser les centres anciens en mobilisant les différents acteurs. Remettre sur le marché des logements vacants.

Nature de l'Action
Aide à l'acquisition dans l'ancien en hyper centre des bourgs et des centres villes (accédant ou bailleurs privés) : 5000 € / logement, sous conditions (1 logement par acquéreur occupant ou bailleur, localisation du bien, positionnement prix dans le marché, conditions de revente à expliciter en prévoyant le remboursement de tout ou partie de la subvention si les conditions ne sont pas respectées).

Mise en œuvre				
Phase	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Définition du règlement d'intervention des aides de Saint-Lô Agglo (règles d'éligibilité, périmètre d'intervention,...). Le critère de localisation en dehors de l'hyper centre ou bourg des communes pôles pourra faire l'objet d'une dérogation dont les modalités seront définies dans le règlement d'intervention des aides de Saint-Lô Agglo	Saint-Lô Agglo	Service habitat	Région, CD50
2	Application du dispositif -Objectif : 40 logements / an	Saint-Lô Agglo	Service habitat	Région, CD50
3	Bilan	Saint-Lô Agglo	Service habitat	Région, CD50

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération									
Phase	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026+	TOTAL	Financeurs potentiels
1	Ingénierie							- €	
2	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €		1 200 000 €	
3				Ingénierie				- €	
	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	- €	1 200 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)
- Nombre d'aides attribuées et montant des aides
- Profil des acquéreurs et répartition par commune

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabilité	
Type d'action	Atténuation
Axe négawatt	Sobriété
périmètre action	Territoire

Gains Carbone	
Possibilité de quantification :	Non
Émissions initiales du poste :	88 940 TCO2e
Économie carbone :	-
Émissions post-action :	88 940 TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Résidentiel

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo



Plan / Thème : PLH / Habitat - Habitants

Thème H2	Optimiser le tissu urbain existant, reconquérir le bâti existant
-----------------	---

N° action	Nom action	Plans concernés		
		PLH	PDU	PCAET
H2.3	Aide à la réalisation d'opération de renouvellement urbain	X		X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Zone urbaine des communes pôles au sens des communes historiques du SCOT (périmètre de l'analyse du foncier mutable)
Public visé	Tout public

Contexte
<p>Situation sur le territoire de Saint Lô Agglo</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une perte de vitalité et d'attractivité des centres bourgs et centres villes, qui se trouvent en concurrence avec les opérations d'extension - Des opérations de restructuration du tissu bâti existant complexes, difficiles et coûteuses - Des opérations de renouvellement qui se sont jusqu'à présent réalisées essentiellement dans le cadre des opérations ANRU dans les quartiers prioritaires de la ville (Val St Jean et Dollée) à St Lô où se poursuivent actuellement les interventions <p>Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) Recommandation de la SNBC en lien directe avec l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Préserver et valoriser les terres R11 : Réduire fortement l'artificialisation nette des sols d'ici 2030 et à terme la stopper, tout en assurant la capacité à répondre aux besoins, notamment en logements, des populations > Aménager l'espace - R12 : Rapprocher les secteurs résidentiels des secteurs emplois et loisirs pour diminuer l'emprise au sol des infrastructures de transports, dans le cadre de projets territoriaux ou d'aménagement > Améliorer les bâtiments et systèmes existants RB2 - Massifier la rénovation énergétique, en agissant à la fois sur la rénovation de l'enveloppe et en améliorant l'efficacité énergétique et climatique des systèmes (chauffage, eau-chaude sanitaire, cuisson) RB3 - Lever les barrières à l'investissement en soutenant la rénovation énergétique des logements des ménages modestes et en mobilisant les acteurs du secteur bancaire pour distribuer des outils de financement dédiés (tiers-financement notamment)

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action
<p>2 - Jouer la complémentarité entre les types de communes pour assurer un développement équilibré du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> > 2.1 - Renforcer la place du parc de logements existant dans la satisfaction des besoins / valoriser et optimiser le parc existant > 2.4 - Asseoir le dynamisme démographique et économique sur les pôles

Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la revitalisation des centres, et développer un urbanisme durable > en développant des modèles d'urbanisme et d'architecture adaptés au territoire et performant énergétiquement > en développant des modèles économiques permettant des prix de sortie adaptés au marché local

Nature de l'Action
<p>Aide à la réalisation d'opération de renouvellement urbain (opération nécessitant la démolition de bâti existant avant reconstruction d'une offre d'habitat nouvelle : friche, restructuration d'îlots, ...)</p> <p>5000 €/logement, 50 000 € maxi (financement surcharge foncière, ...) par opération, 1 opération par an</p>

Mise en œuvre				
Phase	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Définition du règlement du dispositif	Saint-Lô Agglo	Service foncier	Communes (notamment sur les espaces publics), Région - EPFN, CAUE, opérateurs (bailleurs, sociaux, Logimanche, promoteurs privés), bureaux d'étude et BET
2	Identification des opérations avec les communes, accompagnement des porteurs de projet : ingénierie et subvention - Objectif : 1 opération / an	Saint-Lô Agglo	Service foncier	
3	Bilan	Saint-Lô Agglo	Service foncier	

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération									
Phase	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026+	TOTAL	Financiers potentiels
1								- €	
2	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €		300 000 €	EPFN
3								- €	
	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	- €	300 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'aides attribuées - Nombre d'opérations, de logements - Typologie et prix des logements produits - Profils des acquéreurs / occupants - Nature et montant des travaux réalisés - Économie d'énergie et d'émissions de GES associées

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabilité	
Type d'action	Atténuation
Axe négawatt	Sobriété
périmètre action	Territoire

Gains Carbone	
Possibilité de quantification :	Difficile
Émissions initiales du poste :	88 940
Économie carbone :	-
Émissions post-action :	88 940

TCO2e
TCO2e
TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Résidentiel

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo



Plan / Thème : PLH / Habitat - Habitants

Thème H2	Optimiser le tissu urbain existant, reconquérir le bâti existant
-----------------	--

N° action	Nom action	Plans concernés		
H2.4	Maîtriser le foncier	PLH	PDU	PCAET
		X		X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Totalité pour le PLUI, zone urbaine des communes pôles pour les opérations renouvellement urbain
Public visé	Tout public

Contexte
<p>Situation sur le territoire de Saint Lô Agglo</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour l'habitat, plus de 50 hectares de foncier utilisé entre 2002 et 2010. (soit environ 1 500 m² par habitant supplémentaire). - 97% de ce foncier utilisé l'a été pour du lotissement "lâche" ou de la construction individuelle diffuse. - Entre 2011 et 2015, 45% des terrains vendus faisaient plus de 1000 m². - Un développement résidentiel qui manque de cohérence et de coordination - Une population aux revenus modestes - Un volet foncier du PLH renforcé par la loi Egalité et citoyenneté du 27/01/17, et le décret n° 2018-142 du 27 février 2018 (à ce titre St Lô Agglo a engagé une démarche complémentaire d'analyse du potentiel foncier mutable pour répondre aux exigences réglementaires. Compte tenu de l'ampleur du territoire et de la volonté de l'agglomération de privilégier le développement résidentiel sur les communes pôles, l'agglo a convenu avec l'Etat que ce travail porte sur les zones urbaines des 25 communes pôles avant fusion) <p>Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) Recommandation de la SNBC en lien directe avec l'action : > Préserver et valoriser les terres R11 : Réduire fortement l'artificialisation nette des sols d'ici 2030 et à terme la stopper, tout en assurant la capacité à répondre aux besoins, notamment en logements, des populations > Aménager l'espace - R12 : Rapprocher les secteurs résidentiels des secteurs emplois et loisirs pour diminuer l'emprise au sol des infrastructures de transports, dans le cadre de projets territoriaux ou d'aménagement</p>

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action
<p>2 - Jouer la complémentarité entre les types de communes pour assurer un développement équilibré du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> > 2.2 - Limiter l'étalement urbain et préserver les surfaces de terre agricole > 2.3 - Diversifier et améliorer les formes urbaines et architecturales > 2.4 - Asseoir le dynamisme démographique et économique sur les pôles

Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser le foncier pour maîtriser le rythme de développement, sa répartition territoriale entre les communes et au sein des communes (entre tissu urbain existant et extension), et pouvoir peser sur les prix (intérêt des opérations publiques pour préserver des prix de sortie accessibles) - Répondre aux objectifs réglementaires

Nature de l'Action
<p>La maîtrise du foncier se traduit par deux actions fortes détaillées par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - action T1 (PLUI) : le contenu et les outils du PLUI permettront de mettre en œuvre les objectifs du PLH sur de nombreux volets, et de définir ainsi une véritable stratégie foncière : analyser les capacités de densification et de mutation des espaces bâtis à l'échelle des 61 communes, calibrer et localiser les zones de développement de l'habitat pour qu'elles répondent aux besoins tout en luttant contre l'étalement urbain, hiérarchiser et prioriser les zones de développement de l'habitat (à travers le zonage et les échanciers de programmation des OAP), intégrer les outils de mixité sociale dans les OAP et le règlement, ... - action H2.3. (aide au RU) : mobilisation des moyens financiers de l'agglomération pour impulser et encourager le développement d'opérations en renouvellement urbain, souvent plus complexes et plus coûteuses que les opérations en extension urbaine, mais porteuses de gros intérêts pour revitaliser les centralités et lutter contre l'étalement urbain.

Mise en œuvre				
Phase	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	cf. action T1			
2	cf. Action H2.3			

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération									
Phase	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026+	TOTAL	Financiers potentiels
1	cf. action T1							- €	
2	cf. action H2.3							- €	
	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)
<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la population globale, par type de commune et par commune - Evolution de la consommation foncière - Prix de vente des terrains à bâtir et des logements neufs

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabilité	
Type d'action	Adaptation
Difficulté, faisabilité	Sobriété
périmètre action	Territoire

Gains Carbone	
Possibilité de quantification :	Oui
Émissions initiales du poste :	88 940 TCO2e
Économie carbone :	- TCO2e
Émissions post-action :	88 940 TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Résidentiel

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo



Plan / Thème : PLH / Habitat - Habitants

Thème H3	Adapter l'offre d'habitat aux besoins spécifiques : développer des offres dédiées
-----------------	--

N° action	Nom action	Plans concernés		
		PLH	PDU	PCAET
H3.1	Développer une offre de logement dédiée aux besoins des jeunes	X		

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	4 pôles du SCOT ne disposant pas aujourd'hui d'offre habitat jeunes (Offre existante sur les communes de Canisy, Saint-Clair-sur-Elle, Tessy-sur-Vire et Moyon)
Public visé	Jeunes

Contexte
Situation sur le territoire de Saint Lô Agglo - Une population jeune en déclin : pour la 1ère fois, le volume des moins de 20 ans est inférieur au volume des plus de 60 ans. - Une population qui présente plus de difficultés de déplacements - Une offre d'emploi répartie sur les différents pôles du territoire, mais une offre d'habitat dédiée aux jeunes absente de certains pôles d'emplois

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action
3 - Satisfaire les besoins locaux dans une logique de développement durable du territoire : > 3.5 - Adapter l'offre d'habitat aux besoins spécifiques des populations

Objectifs
- Maintenir et capter une population jeune sur le territoire - Favoriser l'accueil des jeunes sur le territoire (formations, stage, apprentissage, emploi) - Diffuser une offre d'habitat jeune sur l'ensemble des pôles d'emploi - Permettre l'accueil de jeunes stagiaires et apprentis, notamment par les entreprises rurales : étoffer l'offre d'habitat jeunes dans les petits pôles - Au-delà du logement proprement dit, permettre l'accès à un service d'accompagnement des publics jeunes accueillis

Nature de l'Action
Développement d'une offre de logement dédié aux jeunes : créations de 4 petites structures d'hébergement dans les 4 pôles du SCOT sans offres d'habitat jeune : - 5000 € / logement Au-delà du logement, prévoir le suivi-accompagnement des jeunes (travail avec partenaires) A articuler avec PESL

Mise en œuvre				
Phase	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Elaboration - conception des projets (type d'offre, porteur de projet / gestionnaire, montage financier, ...), en les adaptant au contexte communal - Logique de programmation triennale : 2020-2023 puis 2023-2025	Saint-Lô Agglo	Service habitat	Foyer Jeunes Travailleurs, UDAJ, CLLAJ, communes, bailleurs sociaux, DDTM-DDCS, Région, Action Logement, Entreprises, organismes de formation
2	Réalisation des opérations	A définir		
3	Aide à la réalisation des 4 structures. Objectif : 1 structure par an à compter de 2019, 3 logements par structure en moyenne	Saint-Lô Agglo	Service habitat	

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération									
Phase	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026+	TOTAL	Financeurs potentiels
1	Ingénierie			Ingénierie				-	€
2									
3		15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €			60 000 €	
	-	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	-	-	60 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)
Difficulté, faisabilité

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	-
Difficulté, faisabilité	-
Type d'action	-
Axe négawatt	-
périmètre action	Territoire

Gains Carbone	
Possibilité de quantification :	-
Émissions initiales du poste :	-
Économie carbone :	-
Émissions post-action :	-

TCO2e
TCO2e
TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : -

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo



Plan / Thème : PLH / Habitat - Habitants

Thème H3	Adapter l'offre d'habitat aux besoins spécifiques : développer des offres dédiées
-----------------	--

N° action	Nom action	Plans concernés		
		PLH	PDU	PCAET
H3.2	Soutien aux initiatives d'habitat inclusif dédié aux seniors autonomes à revenus modestes	X		

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Communes pôles (au sens des communes historiques du SCOT)
Public visé	Seniors aux revenus modestes résidents du parc locatif social de logement ordinaire ou de résidence autonomie

Contexte
Situation sur le territoire de Saint Lô Agglo - Une population âgée importante et en développement (+31% de plus de 60 ans entre 1999 et 2013) - Une population très hétérogène, qui nécessite un panel diversifié de réponses habitat (handicap physique ou psychique, perte d'autonomie, isolement...) - Des difficultés à monter des offres alternatives faute de financements adéquats

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action
3 - Satisfaire les besoins locaux dans une logique de développement durable du territoire : > 3.5 - Adapter l'offre d'habitat aux besoins spécifiques des populations

Objectifs
Poursuivre / amplifier le développement des offres nouvelles dédiées aux ménages seniors modestes et à proximité des services /Faciliter le montage des opérations des bailleurs sociaux, en intervenant sur les volets du programme non financés par ailleurs (Exemple : espaces communs,...)/ Objectif : soutien d'1 résidence par an, soit 6 résidences sur la durée du PLH, réparties sur le territoire (dans les communes pôles). Il s'agit de favoriser le développement d'un mode d'habitation regroupé au sein du parc locatif social en cohérence avec le projet de vie sociale et partagée des résidents seniors. Ce mode d'habitat peut être entendu comme : un logement meublé ou non loué dans le cadre d'une colocation ; un ensemble de logements autonomes destinés à l'habitation, meublés ou non, situés dans un immeuble ou un groupe d'immeubles comprenant des locaux communs affectés au projet de vie sociale et partagée ou bien encore toutes autres démarches qui concourent à l'atteinte des objectifs recherchés.

Nature de l'Action
Création d'offres d'habitat HLM adaptés aux seniors autonomes (par exemple, résidences autonomie, résidences services, ...) : 5000 € par résidence A articuler avec schéma médico-social Manche / action sur les résidences autonomie L'action doit permettre l'accès aux personnes à revenus modestes à des structures comprenant un logement indépendant avec un espace collectif.

Mise en œuvre				
Phase	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Elaboration - conception des projets (type d'offre, porteur de projet / gestionnaire, montage financier, ...), en les adaptant au contexte communal - Logique de programmation triennale : 2018-2020 puis 2021-2023	St Lô Agglo	Service habitat	CD50, Caisses de retraite, bailleurs sociaux, DDTM-DDCS, ARS, Région, Action Logement, acteurs gérontologiques
2	Réalisation des opérations	A définir		
3	Subvention des opérations. Objectif : 1 programme par an	Saint-Lô Agglo	Service habitat	

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération									
Phase	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026+	TOTAL	Financiers potentiels
1	Ingénierie			Ingénierie				-	€
2									
3	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €		30 000 €	
	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	-	30 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)
Difficulté, faisabilité

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	-
Difficulté, faisabilité	-
Type d'action	-
Axe négawatt	-
périmètre action	Territoire

Gains Carbone	
Possibilité de quantification :	-
Émissions initiales du poste :	-
Économie carbone :	-
Émissions post-action :	-

TCO2e
TCO2e
TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : -

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo



Plan / Thème : PLH / Habitat - Habitants

Thème H3	Adapter l'offre d'habitat aux besoins spécifiques : développer des offres dédiées
-----------------	---

N° action	Nom action	Plans concernés		
H3.3	Répondre aux besoins des gens du voyage et aux obligations réglementaires	PLH	PDU	PCAET
		X		

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	St Lô / Communes pôles
Public visé	Gens du voyage

Contexte
<p>Situation sur le territoire de Saint Lô Agglo</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une aire dégradée, au vieillissement accéléré - Les GdV ne sont pas éligibles aux aides au logements pour des séjours de moins de 6 mois et 98% des séjours sont inférieurs à 6 mois (Source SDAGV 2012-2018 : « Le coût du stationnement est d'autant plus élevé que les gens du voyage ne sont pas éligibles aux aides au logement pour des séjours inférieurs à 6 mois. »). - Une chute d'occupation durant les mois de printemps et d'été. - Des situations d'occupation illicites récurrents et en augmentation - Un cadre réglementaire : le PLH doit préciser "les réponses à apporter aux besoins particuliers des personnes mal logées, défavorisées ou présentant des difficultés particulières" - Des séjours plus longs s'inscrivant dans une tendance à la sédentarisation

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action
<p>3 - Satisfaire les besoins locaux dans une logique de développement durable du territoire :</p> <p>> 3.5 - Adapter l'offre d'habitat aux besoins spécifiques des populations</p>

Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> - Satisfaire les besoins des gens du voyage - Répondre aux objectifs du schéma départemental

Nature de l'Action
<ul style="list-style-type: none"> - Rénover et moderniser l'aire d'accueil gens du voyage en l'adaptant aux modes de vie - Réfléchir à des réponses complémentaires pour les gens du voyage : préciser les besoins de sédentarisation, étudier les possibilités de réponse aux besoins de grand passage, développer l'accompagnement social des familles (via CCAS) - Aménager un (ou des) terrain(s) familial(aux)

Mise en œuvre				
Phase	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Rénovation du terrain d'accueil Xavier Antoine	Saint-Lô Agglo	Pôle environnement et ingénierie	DDTM -Préfecture, communes, CCAS
2	Mise en place d'un groupe de travail pour organiser le panel de réponses aux gens du voyage : aire d'accueil, grand passage, sédentarisation, accompagnement social	Saint-Lô Agglo		
3	Réalisation d'un terrain familial si le schéma départemental le prescrit	Saint-Lô Agglo		
4	Mise en œuvre des services d'accompagnement et intégration dans le PLUI de mesures permettant la sédentarisation	Saint-Lô Agglo		

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération									
Phase	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026+	TOTAL	Financiers potentiels
1	800 000 €							800 000 €	
2		Ingénierie	Ingénierie	Ingénierie				-	€
3					400 000 €			400 000 €	
4				20 000 €	20 000 €	20 000 €		60 000 €	
	800 000 €	-	€	-	€	20 000 €	420 000 €	20 000 €	-
							-	€	1 260 000 €

Indicateurs d'évaluation (de suivi)
Taux d'occupation du terrain d'accueil
Durée moyenne des séjours
Données qualitatives concernant ce public et ces acteurs
Nombre de séjours illicites (caravane jour)

Difficulté, faisabilité	
Impact	-
Difficulté, faisabilité	-
Type d'action	-
Axe négawatt	-
périmètre action	Territoire

Gains Carbone	
Possibilité de quantification :	-
Émissions initiales du poste :	-
Économie carbone :	-
Émissions post-action :	-

TCO2e
TCO2e
TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : -

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo



Plan / Thème : PLH / Habitat - Habitants

Thème H4	Maintenir la mixité sociale
-----------------	------------------------------------

N° action	Nom action	Plans concernés		
		PLH	PDU	PCAET
H4.1	Aider à la production de logements financièrement accessibles et performants énergétiquement	X		X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Hyper centre des bourgs ou des centres villes des communes pôles au sens des communes historiques du SCOT
Public visé	Bailleurs sociaux publics (HLM et communes) et bailleurs privés (conventionnement ANAH)

Contexte
<p>Situation sur le territoire de Saint Lô Agglo</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une part importante de la population aux revenus modestes : 61% des ménages éligibles au logement HLM - Le parc existant est composé à 19,5% de logements HLM - La production récente : 3503 logements commencés sur 2007-2016, 346 LLS autorisés sur 2007-2016 (dont 92 collectifs, 36 PLAI) soit 10% de la construction neuve. - Une opération ANRU achevée sur Val st Jean, des réhabilitations en cours sur la Dollée - 4 communes soumises aux obligations de la loi SRU, dont 3 déficitaires : Agneaux (46 locatifs sociaux manquants au 01/01/17, exonérée de prélèvement sur la période 2014-2016), Condé sur Vire (42 LLS manquants), et Torigny les Villes (23 LLS manquants). Ces deux dernières communes sont exonérées de prélèvement durant 3 ans (2017 à 2019) mais sont déficitaires. La commune de St Lô respecte ses obligations au titre de la loi SRU. - Une offre locative sociale pouvant judicieusement être complétée par le conventionnement privé, particulièrement pertinent sur le territoire de St Lô Agglo car le marché est fluide (l'écart entre les loyers conventionnés et les loyers libres sont relativement modérés, donc rendent le conventionnement plus incitatif pour les bailleurs privés) - L'OPAH sur 11 communes (qui représentent 43% du parc de logements de l'agglo) à permis de financer 66 logements "loyers maîtrisés" au dernier bilan (09/2017) <p>Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) Recommandation de la SNBC en lien directe avec l'action : > Améliorer les bâtiments et systèmes existants RB3 - Lever les barrières à l'investissement en soutenant la rénovation énergétique des logements des ménages modestes et en mobilisant les acteurs du secteur bancaire pour distribuer des outils de financement dédiés (tiers-financement notamment) > Renforcer l'efficacité énergétique des nouvelles constructions - RB5 : Renforcer la prise en compte des enjeux d'analyse en cycle de vie (ACV) des impacts environnementaux dans les nouvelles constructions dans les futures réglementations thermiques et préparer cette évolution par des labels</p>

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action
<p>1 - Renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire, en s'appuyant sur les atouts singuliers de qualité de vie : > 1.2 - garantir une offre d'habitat adaptée aux mutations sociodémographiques</p>

Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir une offre locative sociale : - Des objectifs de production locative sociale définis dans le SCOT, confirmés par le PLH dans le cadre de discussions avec les différents acteurs : 10% à 20% dans les pôles majeurs et structurants hors St Lô, 5% à 10% dans les pôles de proxi et hyperproximité - pour un total de 6-7% de la production globale de logements (25-30 logts / an). L'Etat notifiera aux communes les objectifs de réalisation de logements locatifs sociaux par période triennale. - Développer le parc locatif conventionné privé performant énergétiquement

Nature de l'Action
Aide financière à la production locative à destination des ménages modestes dans le parc existant (opérations d'acquisition-amélioration par les bailleurs sociaux, ou conventionnement ANAH dans le parc privé).


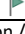
Mise en œuvre				
Phase	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Définition du règlement d'intervention des aides de Saint-Lô Agglo (règles d'éligibilité, périmètre d'intervention,...).	Saint-Lô Agglo	Service habitat	Bailleurs sociaux, Action logement, Région (dispositif IDEE), ANAH
2	- Aide financière à la production HLM en acquisition-amélioration dans le tissu urbain existant des communes pôles - 5000 € / logement (remplace le fond de concours actuel pour les communes par une subvention au porteur de projet : commune ou bailleur social) - Objectif : 25 logements / an	Saint-Lô Agglo	Service habitat	

3	- Aide à la production de logements conventionnés privés - 5 000 €/ logement - Objectif : 20 logements / an	Saint-Lô Agglo	Service habitat	Bailleurs privés
4	Bilan des dispositifs	Saint-Lô Agglo	Service habitat	Bailleurs sociaux, Action logement, Région, ANAH, bailleurs HLM et privés

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération									
Phase	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026+	TOTAL	Financiers potentiels
1	Ingénierie							- €	
2	125 000 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €		750 000 €	
3	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €		600 000 €	
4				Ingénierie			Ingénierie	- €	
	225 000 €	225 000 €	225 000 €	225 000 €	225 000 €	225 000 €	- €	1 350 000 €	

Nota bene : Le budget de 5000 €/logement pour l'aide à l'acquisition est fongible avec le budget dédié à l'acquisition dans l'ancien (Action H2.2)

Indicateurs d'évaluation (de suivi)									
- Taux de logements HLM									
- Type de financement des LLS									
- Part des LLS dans la construction neuve									
- Nombre de conventionnements sociaux et très sociaux									
- Classement énergétique des logements produits									

Difficulté, faisabilité	
Impact	
Difficulté, faisabilité	
Type d'action	Atténuation / Adaptation
Axe négawatt	Sobriété / Efficacité
périmètre action	Territoire

Gains Carbone	
Possibilité de quantification :	Oui
Émissions initiales du poste :	88 940 TCO2e
Économie carbone :	- TCO2e
Émissions post-action :	88 940 TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Résidentiel

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo



Plan / Thème : PLH / Habitat - Habitants

Thème H5	Observer et développer la connaissance
-----------------	--

N° action	Nom action	Plans concernés		
		PLH	PDU	PCAET
H5.1	Mettre en œuvre et suivre un observatoire de l'habitat et du foncier	X		

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Totalité
Public visé	Partenaires

Contexte
Situation sur le territoire de Saint Lô Agglo - L'élaboration d'un PLH, une nouvelle de politique stratégique pour St Lô Agglo, qui nécessite de créer un dispositif structuré d'observation - évaluation pour suivre la mise en œuvre des actions, mesurer l'atteinte des objectifs, et évaluer les impacts des politiques menées - A l'échelle régionale, des partenaires et des dispositifs d'appui pour construire cet observatoire, en particulier avec l'EPFN (sister.normandie.fr, geonormandie.fr, etudes-normandie.fr, SAFER)

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action
4 - Mettre en place une gouvernance à la hauteur des enjeux > 4.2 - Mettre en place des instances de partenariat et des outils de suivi

Objectifs
- Suivre la mise en oeuvre du PLH et l'atteinte des objectifs > Suivre la programmation libre / aidée (dont locatif social, en particulier dans les communes SRU) > Suivre la mobilisation des actions et dispositifs mis en place dans le cadre du PLH - Evaluer les impacts du PLH : > Actualiser l'analyse du fonctionnement des marchés fonciers et immobiliers > Suivre la consommation foncière, les caractéristiques de l'offre et l'évolution des potentiels fonciers - Développer la connaissance : suivi fin de la vacance et des logements dégradés, suivi des copropriétés (via le dispositif Veille et observation des copros - VOC / ANAH ?) - Evaluer le PLH en continu pour aider à la décision politique et réajuster les actions si nécessaire

Nature de l'Action
Acquisition données (VOC, observatoire) Convention EPFN + Service habitat-foncier : 1 ETP Transversalité avec SIG

Mise en œuvre				
Phase	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Misson 0,5 ETP : observatoire - suivi PLH	Saint-Lô Agglo	Service habitat - foncier	DREAL, DDTM, CD50, Région - EPFN, INSEE, bailleurs sociaux, Perval, SAFER, communes, DGI, Geoportail urbanisme, opérateurs et acteurs du privé
2	Construction de l'architecture de l'observatoire de l'habitat et du foncier	Saint-Lô Agglo		
3	Convention avec les partenaires : EPFN et producteurs de données	Saint-Lô Agglo		
4	Production d'un bilan annuel du PLH + chiffres de l'observatoire	Saint-Lô Agglo		
5	Production annuelle d'une publication sur le bilan du PLH et les chiffres de l'observatoire	Saint-Lô Agglo		
6	Diffusion aux partenaires + organisation d'une rencontre partenariale	Saint-Lô Agglo		
7	Production d'un bilan triennal	Saint-Lô Agglo		

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération									
Phase	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL	Financiers potentiels
1	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €		90 000 €	
2	Ingénierie								
3	Ingénierie	Ingénierie						- €	
4		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €		50 000 €	
5		Ingénierie	Ingénierie	Ingénierie	Ingénierie	Ingénierie		- €	
6		Communication	Communication	Communication	Communication	Communication		- €	
Difficulté, faisabilité				Ingénierie			Ingénierie	- €	
	15 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	- €	140 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)
- Production de l'observatoire - Réalisation de publications - Tenue régulière d'instances partenariales

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	-
Difficulté, faisabilité	-
Type d'action	-
Axe négawatt	-
périmètre action	Territoire

Gains Carbone	
Possibilité de quantification :	-
Émissions initiales du poste :	-
Économie carbone :	-
Émissions post-action :	-

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : -

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo



Plan / Thème : PLH / Habitat - Habitants

Thème H6	Communiquer, animer le partenariat et accompagner les ménages
-----------------	---

N° action	Nom action	Plans concernés		
		PLH	PDU	PCAET
H6.1	Communication	X		X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Totalité
Public visé	Tout public (variable selon les actions de communications)

Contexte
<p>Situation sur le territoire de Saint Lô Agglo</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des dispositifs et des actions menées qui ne sont pas toujours bien connues des partenaires et de la population - Une méconnaissance des dispositifs qui freine l'évolution du parc (évolution du parc existant, diversification des productions nouvelles, ...) - Une offre locative privée à destination des familles jugée insuffisante, quantitativement et qualitativement <p>Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)</p> <p>Recommandation de la SNBC en lien directe avec l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Appropriation des enjeux et de solutions par les citoyens - R21 : Appropriation des enjeux et de solutions par les citoyens

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action
<p>1 - Renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire, en s'appuyant sur les atouts singuliers de qualité de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> > 1.2 - Garantir une offre d'habitat adaptée aux mutations socio-démographiques <p>2 - Jouer la complémentarité entre les types de communes pour assurer un développement équilibré du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> > 2.1 - Renforcer la place du parc de logements existant dans la satisfaction des besoins / valoriser et optimiser le parc existant <p>3 - Satisfaire les besoins locaux dans une logique de développement durable du territoire:</p> <ul style="list-style-type: none"> > 3.2 - Poursuivre et amplifier la lutte contre la précarité énergétique <p>4 - Mettre en place une gouvernance à la hauteur des enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> > 4.4 - Inscrire le PLH-PDU-PCAET dans une stratégie globale de marketing territorial et de certification



Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser aux enjeux et objectifs du PLH - Faire connaître les actions du PLH et les dispositifs mis en œuvre par l'agglo pour assurer leur mobilisation et leur réussite - Relayer au mieux et au maximum les politiques, dispositifs et actions menés par les partenaires et qui convergent avec les objectifs du PLH - Développer une logique de "prescripteur" : faire que les différents partenaires du PLH (communes, opérateurs, banques, artisans, ...) soient des relais de l'agglomération pour promouvoir les actions habitat - Créer les conditions de réussite du PLH

Nature de l'Action
<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les avantages de l'investissement locatif - Valoriser les actions d'accompagnement des professionnels du bâtiment (actions de Planète Manche : développement et structuration de la filière éco-construction, formation professionnelle des acteurs, formation sur les matériaux locaux et bâti traditionnel) - Identifier et faire connaître (visites d'opération, relais dans la presse, ...), les opérations innovantes : création de lofts dans des immeubles de la Reconstruction, ... - Relayer les actions de communication : exposition - rencontre architecte thermicien "ça va barder, ou comment rhabiller sa maison pour l'hiver" (CAUE) - Formation des "prescripteurs" : banques, notaires, agents immobiliers, artisans - Faire connaître les possibilités d'accompagnement des ménages (aides financières, services d'information, ...) en fonction des cibles (jeunes, personnes âgées, locataires, accédants à la propriété, projets de rénovation, publics en difficulté, ...) : PSLA, TVA réduite en zone ANRU, dispositifs de défiscalisation, crédits d'impôts, subventions mobilisables, informations et conseils

Mise en œuvre				
Phase	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	En lien avec le service com de l'agglo, construire un plan de communication pluriannuel / triennal du PLH et de ses actions	Saint-Lô Agglo	Service habitat / service com	CD50, CAUE, Ademe, Région, PNR ... + communes + professionnels habitat (artisans, banques, notaires, agents immo, ...)
2	Mettre en oeuvre les actions selon un programme précisé annuellement	Saint-Lô Agglo	Service habitat / service com	A adapter selon action et cible de communication

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération									
Phase	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026+	TOTAL	Financiers potentiels
1								- €	
2	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €		90 000 €	
	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	- €	90 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)									
- Nombre d'actions de communication									
- Estimation du public touché									
- Evaluation des impacts (réalisation de travaux, accès au logement, accueil de nouvelles populations, ...)									

Difficulté, faisabilité	
Impact	
Difficulté, faisabilité	
Type d'action	-
Axe négawatt	-
périmètre action	Territoire

Gains Carbone	
Possibilité de quantification :	Non
Émissions initiales du poste :	88 940 TCO2e
Économie carbone :	- TCO2e
Émissions post-action :	88 940 TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Résidentiel

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo



Plan / Thème : PLH / Habitat - Habitants

Thème H6	Communiquer, animer le partenariat et accompagner les ménages
-----------------	---

N° action	Nom action	Plans concernés		
		PLH	PDU	PCAET
H6.2	Animer le partenariat	X		X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Totalité
Public visé	Partenaires

Contexte

Situation sur le territoire de Saint Lô Agglo

- Le PLH : une politique locale initiée et pilotée par l'agglomération, mais dont le succès repose sur la mobilisation de l'ensemble des partenaires pour garantir la convergence et la cohérence des actions menées sur le territoire
- Un cadre réglementaire qui renforce le rôle de l'EPCI en tant que chef de file de la politique locale de l'habitat. Notamment, les dernières dispositions législatives induisent la création et la mise en oeuvre d'une Conférence intercommunale du logement (CIL).
- Un partenariat qui reste à construire, développer ou formaliser avec les différentes familles d'acteurs : communes, opérateurs publics et privés, partenaires institutionnels, professionnels de l'habitat, artisans, associations d'aide au logement
- Des associations présentes sur le territoire, qui interviennent dans le domaine de l'habitat

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

4 - Mettre en place une gouvernance à la hauteur des enjeux
 > 4.2 - Mettre en place des instances de partenariat et des outils de suivi

Objectifs

- Créer les conditions de mise en œuvre des objectifs et des actions du PLH
- Développer la visibilité et la lisibilité de l'action de St Lô Agglo en matière d'habitat
- Optimiser les moyens d'actions
- S'appuyer sur les compétences existantes pour continuer à la mise en œuvre des objectifs du PLH, relayer les dispositifs, développer des rôles de prescripteurs
- Pérenniser et développer l'action des associations pour qu'elles contribuent à la réalisation des actions du PLH et à l'atteinte de ses objectifs

Nature de l'Action

Service habitat : 1 ETP

- Créer la Conférence intercommunale du logement (CIL), élaborer et mettre en oeuvre une politique de peuplement : CIA (Convention intercommunale d'attribution), PPGD (plan partenarial de gestion de la demande)
- Définir une feuille de route avec chaque commune
- Définir une feuille de route avec Manche Habitat sur le parc HLM (devenir du parc existant, développement) : convention EPCI - Manche Habitat et avec les communes (accompagnement sur les espaces publics), sur les objectifs (volume, répartition, conditions et modalités de réalisation des réhabilitations, productions, ventes) ; et les engagements réciproques (Agglo : définition des objectifs territorialisés, soutien financier à la production ; bailleur : production, réinvestissement sur le territoire des ressources tirées de la vente de logements, ...)
- Participer à la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique : participer à l'organisation de l'identification des ménages concernés (groupe de travail partenarial avec ANAH, CCAS, ARS, ...),
- Créer des temps d'échanges spécifiques avec les communes et partenaires (par an : une rencontre spécifique par famille d'acteur + un séminaire multipartenarial)
- Attribution de subventions pour les associations oeuvrant dans le domaine du logement, permettant ou favorisant la mise en oeuvre des objectifs du PLH : CAUE, 7 vents du Cotentin, PNR, CLLAJ, CLIC, ADMR, ...

ainsi que les associations s'occupant des publics spécifiques :



- Gens du voyage (pour développer l'accompagnement social, notamment scolaire), Personnes âgées : Pour le maintien dans le logement, lutter contre l'isolement social, Jeunes : Accompagnement des jeunes, Situation de handicap : Aide à l'accès au logement, Personne en difficulté économique et/ou sociale : accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement

+ éventuelles études complémentaires (CIA, réflexion gens du voyage, stratégie sur le parc locatif social, ...)

Mise en œuvre				
Phase	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	1 ETP	Saint-Lô Agglo	Service habitat	cf. détail des fiches actions
2	Créer et animer les groupes de travail nécessaires à la mise en œuvre des actions collectives, y compris celles ne mobilisant pas de financements particuliers de l'agglo (repérage et organisation de la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, réflexion sur l'organisation de solutions complémentaires à l'aire d'accueil pour les gens du voyage, accompagnement des publics en difficulté sociale ou psychique, ...)	Saint-Lô Agglo	Service habitat	cf. détail des fiches actions
3	Identification des associations oeuvrant pour le logement et l'habitat	Saint-Lô Agglo	Service habitat	Communes Bailleurs sociaux Associations partenaires (CAUE, 7 vents du Cotentin, PNR, CLLAJ, UDAJ, CLIC, ADMR, ...)
4	Elaborer et suivre les conventions de partenariats et d'objectifs avec chaque association et commune	Saint-Lô Agglo	Service habitat	
5	Accompagner les communes dans la réalisation des objectifs du PLH	Saint-Lô Agglo	Service habitat	Communes
6	Attribution annuelle de subventions de fonctionnement	Saint-Lô Agglo	Service habitat	CAUE, 7 vents du Cotentin, PNR,
7	Bilan annuel du partenariat	Saint-Lô Agglo	Service habitat	CLLAJ, UDAJ, CLIC, ADMR, ...
8	Réalisation d'études complémentaires (CIA, réflexion gens du voyage, stratégie sur le parc locatif social, ...)	Saint-Lô Agglo	Service habitat	-

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération									
Phase	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026+	TOTAL	Financiers potentiels
1	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €		210 000 €	
2	Ingénierie	Ingénierie	Ingénierie	Ingénierie	Ingénierie	Ingénierie		- €	
3		Ingénierie	Ingénierie	Ingénierie	Ingénierie	Ingénierie		- €	
4	Ingénierie			Ingénierie				- €	
5									
Difficulté, faisabilité									
7									
8	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €		180 000 €	
	67 018 €	67 019 €	67 020 €	67 021 €	67 022 €	67 023 €	- €	390 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)
- Nombre de partenariats formalisés
- Nombre d'instances où la communauté est représentée
- Nombre de sollicitations par les partenaires publics et privés
- Création de la CL, réalisation de la CIA et du PPGD
- Nombre de situations de mal logement repérées
- Nombre, type et montant des subventions attribuées aux associations

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabilité	
Type d'action	Atténuation
Axe négawatt	Sobriété / Efficacité
périmètre action	Territoire

Gains Carbone	
Possibilité de quantification :	Non
Émissions initiales du poste :	88 940 TCO2e
Économie carbone :	- TCO2e
Émissions post-action :	88 940 TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Résidentiel

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo



Plan / Thème : PLH / Habitat - Habitants

Thème H6	Communiquer, animer le partenariat et accompagner les ménages
-----------------	---

N° action	Nom action	Plans concernés		
		PLH	PDU	PCAET
H6.3	Contribuer à accompagner les personnes souffrant de troubles psychiques dans l'accès et le maintien dans le logement	X		

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Totalité
Public visé	Public en difficulté : Personnes souffrant de troubles psychiques

Contexte
<p>Situation sur le territoire de Saint Lô Agglo</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des acteurs de l'habitat qui déplorent les difficultés d'accueil et de voisinage des personnes présentant des troubles psychiques. Ces mêmes acteurs font remonter une demande accrue de partenariat entre acteurs sociaux et personnels hospitaliers. - Un service d'accompagnement assuré par CCAS (Villa Briovère) - Bon Sauveur exclusivement organisé à l'échelle de la ville de St Lô à ce jour - Un cadre règlementaire : le PLH doit préciser "les réponses à apporter aux besoins particuliers des personnes mal logées, défavorisées ou présentant des difficultés particulières"

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action
<p>3 - Satisfaire les besoins locaux dans une logique de développement durable du territoire :</p> <p>> 3.5 - Adapter l'offre d'habitat aux besoins spécifiques des populations</p>

Objectifs
<p>Améliorer la coordination entre communes - travailleurs sociaux - bailleurs pour la prise en charge et l'accompagnement vers et dans le logement</p> <p>Déployer le service de suivi des personnes souffrant de troubles psychiques</p>

Nature de l'Action
<p>Impulser une démarche collective (agglo, Ville, communes, association, Département, DDCS, ...) permettant d'identifier et de créer les conditions de déploiement du service de Bon Sauveur. Le rôle de l'agglo sera avant tout d'initier le groupe de travail partenarial : c'est le groupe de travail qui devra définir le pilote et les modalités de mise en oeuvre du service d'accompagnement à l'échelle de l'agglomération.</p>

Mise en œuvre				
Phase	Descriptif	Pilote	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Mettre en place le groupe de travail : définir les solutions possibles, identifier un pilote, élaborer le montage financier, préciser l'offre de services (conditions et modalités d'accompagnement gouvernance institutionnelle et partenariale)	Saint-Lô Agglo	A définir	CCAS, communes, CD50, Bon Sauveur
2	Organiser et mettre en œuvre les solutions d'accompagnement	A définir	A définir	

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération									
Phase	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026+	TOTAL	Financeurs potentiels
1	Ingénierie	Ingénierie						- €	
2								- €	
	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)
<ul style="list-style-type: none"> - Structuration et mise en place d'un service d'accompagnement à l'échelle de l'agglo - Nombre de personnes faisant l'objet d'un accompagnement - Enquête de satisfaction : bénéficiaires et bailleurs

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	-
Difficulté, faisabilité	-
Type d'action	-
Difficulté, faisabilité	-
périmètre action	Territoire

Gains Carbone	
Possibilité de quantification :	-
Émissions initiales du poste :	-
Économie carbone :	-
Émissions post-action :	-

TCO2e
TCO2e
TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : -

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo



Plan / Thème : PLH / Habitat - Habitants

Thème H6	Communiquer, animer le partenariat et accompagner les ménages
-----------------	---

N° action	Nom action	Plans concernés		
		PLH	PDU	PCAET
H6.4	Sensibiliser les habitants aux économies d'énergies	X		X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Totalité
Public visé	Tout public

Contexte	
Situation sur le territoire de Saint Lô Agglo - Aides FSL "Energie" pour le maintien dans le logements : Plus de 200 bénéficiaires et plus de 60 000€ débloqués annuellement pour ce type d'aide. - Programme d'Intérêt Général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique "Habiter Mieux" sur le département de la Manche (2017-2020) - 30% du parc locatif social est étiqueté E, F ou G selon le DPE Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) Recommandation de la SNBC en lien directe avec l'action : > Appropriation des enjeux et de solutions par les citoyens - R21 : Appropriation des enjeux et de solutions par les citoyens	

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action	
1 - Renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire, en s'appuyant sur les atouts singuliers de qualité de vie > 1.4 - Développer une approche santé-environnement comme levier de différenciation et donc d'attractivité 3 - Satisfaire les besoins locaux dans une logique de développement durable du territoire > 3.1 - Intégrer les enjeux liés à la vulnérabilité du territoire aux impacts du changement climatique et à la qualité de l'air dans les projets d'aménagement et de développement > 3.2 - Poursuivre et amplifier la lutte contre la précarité énergétique > 3.6 - Développer la production d'énergies renouvelables en substitution aux énergies fossiles	

Objectifs	
Mobiliser les habitants à s'engager dans une démarche d'économie d'énergie sur le principe de la responsabilisation vis-à-vis de leur portefeuille et d'une cause commune (le climat)	

Nature de l'Action	
Informier et sensibiliser notamment les ménages en situation de précarité énergétique	

Mise en œuvre				
Phase	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Identifier les levier possible pour réaliser l'action (intervention de sensibilisation faites par des tiers, organisation du Défi Famille à Energie positive, Opération TracOWatt, ...)	Saint-Lô Agglo	Chargé de mission PCAET	-
2	Identifier les partenaires et aide potentielles et conventionner la mise en œuvre des actions retenues	Saint-Lô Agglo	Chargé de mission PCAET	EIE, Ademe, ...
3	Conventionner avec les partenaires et suivre la mise en œuvre du défi famille à énergie positive sur le territoire sur la durée du PCAET	Saint-Lô Agglo	Chargé de mission PCAET	Ademe (50% ?)

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération									
Phase	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026+	TOTAL	Financiers potentiels
1	- €							- €	-
2	- €							- €	-
3		5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	30 000 €	
	- €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	30 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)	
- Nombre d'intervention réalisées - Nombre de participants - Autres indicateurs à définir en fonction des sous actions qui seront mise en œuvre (DFAEP, ...)	

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabilité	▶
Type d'action	Atténuation
Axe négawatt	Sobriété / Efficacité
périmètre action	Territoire

Gains Carbone	
Possibilité de quantification :	Partielle
Émissions initiales du poste :	88 940 TCO2e
Économie carbone :	- TCO2e
Émissions post-action :	88 940 TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Résidentiel